

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

Présents : M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, Mme TOURTELIER Pauline, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre.

Excusés et absents : Mme LEVAVASSEUR Séverine pouvoir à Mme TOURTELIER Pauline, M. DEL MORAL Jean-Pierre pouvoir à M. COUTURIER Gérard, M. COUSTE Maxime pouvoir à Mme PESTEL Delphine, M. ACCOH Gaëtan.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le résultat de clôture s'élève à 124 692,19€

Monsieur le Maire propose de laisser la totalité de la somme en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

VOTE DES TAUX 2021

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2020 pour l'année 2021, soit

Taxe foncière (bâti).....21,59%
Taxe foncière (non bâti).....78,13%

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti de 19,53% s'ajoutera à celle du foncier communal.

Ont voté les taux proposés : M. HEUZE, Mme PESTEL, M. COLOMBEL, M. COUTURIER, M. EGLIN, Mme ROUXEL, Mme LAVOUE, Mme LEFEUVRE, Mme LE BAIL, M. MOREL, Mme LEVAVASSEUR, M. DEL MORAL, M. COUSTE.

Abstention : Mme TOURTELIER.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont détaillés en annexe du budget. Le montant est de 8 921,03€.

En dépense de fonctionnement au 6811-042 8 921,03€.

En recettes d'investissement 8 921,03€

2802-040	12€
28041512-040	1 902.15€
28041582-040	6 660.48€
28051-040	346.40€

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur l'inscription de ces amortissements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de ces amortissements.

ENVELOPPE ET REPARTITION DES SUBVENTIONS

Il est proposé au conseil municipal de fixer l'enveloppe des subventions à 6 600€

6574 subventions de fonctionnement aux associations.....6 600€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce montant. La répartition sera vue ultérieurement.

DECISION DE VOTE PAR CHAPITRE ET PAR OPERATION

Monsieur le Maire propose de voter le budget par chapitre. Le conseil municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif est présenté aux élus par Mme PESTEL Delphine, adjointe aux finances.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	889 670€		424 000€
Dépenses	889 670€		424 000€

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce budget.

Le budget est voté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

AMENAGEMENT PLACE HIPPOLYTE THOMAS

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 16 mars 2021, à savoir le lancement du dossier, études etc....

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le cabinet PRIGENT et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'honoraires. Le montant des honoraires s'élèvent à 24 780€ HT (29 736€ TTC).

L'estimation des travaux est de 339 800€ HT (407 760€ TTC).

ACHAT D'UN TERRAIN A LA FAMILLE MANCHON

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'acquisition d'un terrain de 4000m2 situé rue du Lavoir, appartenant à la famille MANCHON au prix de 62 500€.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire effectuer le bornage par la société EGUIMOS et de contacter Maître MENARD JAMET qui sera chargé de l'acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'ADVEVAN, concernant la réalisation d'une structure pour personnes handicapées.